

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Bergevin

<https://www.cadre21.org/membres/c3a42c4a579e5eb7edb0caa0>

Date d'obtention : 2023-03-09 16:08:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il faut rencontrer le jeune qui dépose une plainte. Ensuite, rencontrer la victime. Ne pas oublier de rassurer les jeunes et de les avertir de ce qui va se passer par la suite. Ensuite, il faut remplir la grille avec le jeune qui porte plainte et ensuite, avec la victime sans jamais porter de jugement. Nous avons besoin des faits pour avoir un bon portrait de la situation. Ainsi, nous pourrions évaluer l'incident (amorce, nature, intention et étendu). Demander à la victime le nom des jeunes qu'elle croit impliqué dans la situation. Rencontrer ces personnes et remplir la grille avec elles. Toujours faire ses étapes seul avec le jeune. Il faut aviser les jeunes rencontrer de l'importance de garder notre rencontre confidentiel pour protéger la vie privée de la victime. Ensuite, rencontrer l'instigateur et compléter la grille avec lui. Ainsi, nous connaissons mieux l'intention derrière le geste (impulsif ou malveillant). Confisquer le téléphone cellulaire de l'instigateur. Appeler la police pour la suite de choses. Aviser les parents des démarches entreprises. Tout dépend de l'intention, rencontre de sensibilisation. Si acte malveillant, appeler la DPJ. À retenir : NE JAMAIS CONSULTER LES PHOTOS OU LES VIDÉOS. Rassurer la victime. Agir rapidement pour empêcher la propagation des photos ou vidéos. Protéger l'identité de tous les jeunes impliqués. NE JAMAIS PARLER AUX MÉDIAS. Demander aux jeunes et aux parents de ne pas parler de cet événement pour garder la vie privée des gens impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'Importance de rassurer les jeunes. D'agir rapidement en ayant une bonne connaissance de l'événement. Remplir les grilles pour s'assurer d'avoir le plus d'éléments possibles pour mener à bien notre intervention. Demander l'aide de la police une fois nos grilles remplies. Ne jamais regarder les photos et vidéos. Protéger la vie privée de tous les jeunes impliqués. De s'assurer que mon rôle n'est pas celui de mandataire de la police et que l'intervention me revient. Que même si les photos ne sont pas des nus, l'intervention est importante si elle dérange la victime.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Les rencontres avec les jeunes (victime et instigateur), car les jeunes seront dans l'émotion. Rester neutre et bien écouter les jeunes. Ne jamais porter de jugements. Avoir une bonne écoute avec eux. Ce qu'ils vivent n'est pas facile. De plus, la communication aux parents apporte aussi son lot de défis. Les parents sont rarement au courant de ces incidents. On leur apprend et les émotions aussi seront au rendez-vous. Ils seront inquiets. Encore une fois, nous devons rassurer les parents sans poser de jugements. Les rassurer et les mettre au courant des suites.